

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DEVE 111 Autorisation d'un dépôt d'une demande de permis de démolir pour le kiosque de garde dans le square Armand Trousseau, 6, rue Antoine Vollon (12e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer un permis de démolir le kiosque de gardes dans le square Armand Trousseau, 6 rue Antoine Vollon (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à déposer la demande de permis de démolir en vue de la déconstruction du kiosque de garde désaffecté situé dans le square Armand Trousseau, 6, rue Antoine Vollon (12e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, rubrique 823, du budget d'investissement de la Ville de Paris des années 2012 et ultérieures si nécessaire, sous réserve de financement.